

# Lettre d'information du député Paul Molac



## édito

par Paul Molac

### Ne pas se tromper de combat

La réforme des collectivités locales n'a pas abouti à la réunification de la Bretagne. Comme beaucoup je le regrette et je pense que nous avons raté une opportunité. Je constate aujourd'hui que certaines personnes, que l'on a peu vues lors de la discussion parlementaire se saisissent de ce thème pour les élections régionales. Réelle opportunité ou petite tactique politicienne ?

D'abord premier constat, c'est quand une loi est discutée qu'il faut faire le nécessaire et pas seulement se montrer lors des manifestations. Ensuite, la région Bretagne est favorable à la réunification. La question est réglée que ce soit chez les élus ou dans la population. Pourquoi cela bloque alors ?

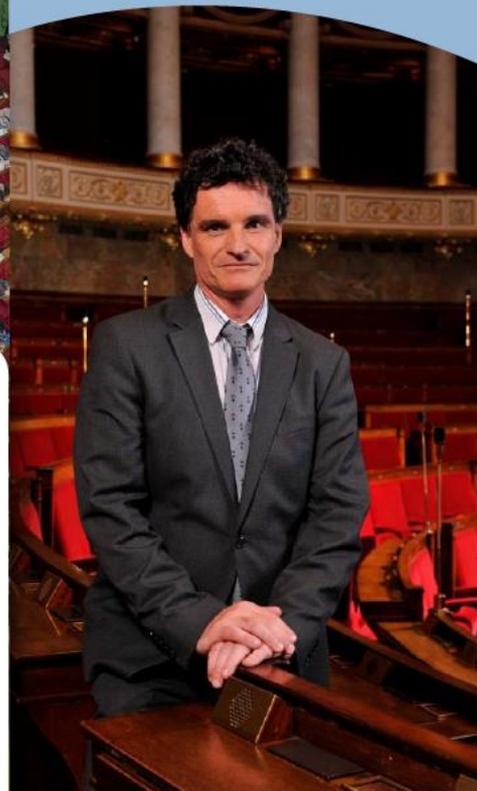
On ne peut pas faire la réunification sans une volonté de la part de la Loire-Atlantique. C'est bien là que le bât blesse. Aucun député ou sénateur de ce département, sauf François de Rigny n'a défendu la réunification. C'est pourquoi les initiatives menées par BZH 5/5 ou Dibat me paraissent particulièrement importantes. Il faut que cette question devienne un enjeu de société en Loire-Atlantique. Dans le même temps, il faut convaincre les élus des autres départements des Pays de la Loire que leur avenir n'est pas dans le sillage ou plutôt la dépendance de la métropole de Nantes. Leur avenir se situe dans un développement local. Le rapprochement avec les élus de la Région Centre que j'ai contribué à engager est donc primordial.

Deuxième problème : si l'on ne peut avancer localement, il faudra un vote du parlement. Un pôle important d'élus très motivés et qui feront de cette question une priorité sera nécessaire, quitte à voter contre leur propre groupe. Les élections importantes pour la réunification sont donc les législatives et les sénatoriales.

Il ne faut tomber ni dans l'abattement, ni dans l'aigreur ou le radicalisme. Il faut faire une analyse objective de la situation et mettre en place les mouvements et actions qui nous permettront d'arriver à notre but.

D'abord, nous avons préservé la possibilité d'une réunification. Nous avons ainsi trois régions qui sont en continuité géographique. On ne peut en marier deux sans se poser la question de la troisième. De facto, une fusion de la région Bretagne avec la région des Pays de la Loire est devenue impossible car les efforts de tous, en particulier de Jean-Yves Le Drian, nous ont empêché d'avoir le sort humiliant des Alsaciens : la disparition de notre région. Nous devons construire un discours qui fait que de trois régions on se retrouve à deux : Une Bretagne réunifiée et une région Val de Loire.

J'ai fait ma première manifestation à Nantes pour la réunification lorsque j'avais 16 ans. Depuis, je suis venu régulièrement et je continuerai à le faire. Continuons le combat de manière lucide et déterminée sans nous égarer dans des conjonctures fantaisistes et des aventures politiques sans lendemain qui à terme discréditeront cette juste cause. Ce combat n'est pas celui d'un homme ni d'un parti. Il faudra être plus uni autour de cette question pour l'imposer lors des prochaines lois sur les régions. En faire un enjeu politique, c'est tout simplement condamner la réunification.



### COORDONNÉES

**ASSEMBLÉE NATIONALE :**  
126, rue de l'Université,  
75355 Paris cedex 07  
Tél. 01 40 63 71 61

**CIRCONSCRIPTION :**  
26, Place de la Mairie,  
56800 Ploërmel  
Tél. 02 97 70 61 72

**> Ouverture permanence :**  
lundi > vendredi :  
9 h à 12 h / 14 h à 17 h

**COURRIEL :**  
[pmolac@assemblee-nationale.fr](mailto:pmolac@assemblee-nationale.fr)



# Le travail à l'Assemblée Nationale



## Le droit de protection des victimes

Le 24 juin 2015, je suis intervenu dans l'hémicycle pour renforcer la protection des victimes et protéger les enfants.

Je me félicite de l'adoption d'un amendement que j'ai proposé permettant la domiciliation d'une personne déposant plainte chez son avocat, un tiers ou une association. Ce dispositif sécurisera les victimes. Jusqu'ici, beaucoup de victimes renonçaient à porter plainte afin de ne pas révéler leur adresse à la personne mise en cause par peur de pressions et violences.

Nous avons aussi adopté la création d'une sur-amende pour garantir le financement de ces associations d'aide aux victimes. Je me réjouis également de l'adoption d'un amendement visant à protéger les enfants des prédateurs sexuels en améliorant la transmission des informations entre le Ministère de la Justice d'une part et le Ministère de l'Éducation nationale et les associations. Les éducateurs soupçonnés d'actes pédophiles feront désormais l'objet d'un signalement à l'Éducation nationale ou à leur employeur dès l'apparition de très fortes présomptions. L'enjeu est ici de mieux protéger les enfants tout en sécurisant les présidents d'associations face à des informations qu'ils n'étaient pas en mesure de vérifier auparavant.

Cliquez ci-dessous pour voir mon discours :



## Point sur la loi de modernisation du droit de l'outre-mer

Le 16 juillet, je suis intervenu dans l'hémicycle à propos du texte de loi sur la modernisation du droit de l'Outre-Mer. Je suis en faveur de ce projet de loi puisqu'il donne plus de marges de manœuvre aux outre-mer et permet de s'adapter aux réalités locales parfois très éloignées de nos réalités et de notre superstructure étatique.

[Lien vers mon intervention vidéo.](#)

## Point sur la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie

Je suis intervenu dans l'hémicycle le mercredi 15 juillet à propos du texte de loi relatif à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, que j'ai voté avec entrain et enthousiasme. Le processus doit permettre aux principaux intéressés, les Néo-Calédoniens, de choisir avant 2018 entre différentes solutions pour l'avenir de leur territoire. Il serait intéressant de s'inspirer du modèle d'organisation de type fédéral de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci peut adapter les règlements et faire des lois de pays. Autant d'outils qui nous manquent en Bretagne pour être efficaces dans tous les domaines.

[Lien vers mon intervention vidéo.](#)

## Loi NOTRe, lecture définitive

La Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a été adoptée définitivement le 16 juillet. Cette loi vise à repenser et éclaircir le partage des compétences entre les différentes collectivités territoriales, avec comme idée directrice de donner d'avantage de pouvoir aux régions.



Il y a eu des avancées encourageantes telles que la gestion renforcée par les régions de la politique d'environnement et de développement durable ; davantage de transparence pour les collectivités locales grâce à notre amendement sur l'open data et une avancée importante en ce qui concerne les frais de scolarité entre les communes dans le cas de classes bilingues français-langue régionale.

Cependant, aucun changement en profondeur n'est réalisé, les régions restent très dépendantes du gouvernement et du

pouvoir central, et deviennent désormais dépendantes des métropoles dans certains cas.

Ainsi, je regrette l'abandon en cours de route de la création d'un pouvoir réglementaire pour les régions.

Je regrette également l'abandon de l'idée des élections au suffrage universel pour les intercommunalités, alors même qu'elles se voient renforcées avec un seuil minimal de 15 000 habitants (sauf dérogation en zones très rurales), et qu'elles gèrent des budgets de plus en plus conséquents dans le but de proposer de meilleurs services à la population.

Un troisième regret concerne la part trop belle laissée aux métropoles qui ont la possibilité de faire des schémas économiques qui ne font que prendre en compte le schéma des régions. La prudence aurait été d'imposer la prééminence des schémas régionaux, afin qu'elles puissent réguler et répartir les activités et les moyens de communications sur leur territoire pour un aménagement équilibré, sans mise en concurrence avec les métropoles.

La région est néanmoins affirmée dans son rôle économique (fonctionnement des agences de développement, aide aux entreprises...). Par ailleurs, certaines compétences des départements lui sont transférées: la gestion des transports non urbains et scolaires, la gestion des ports, la qualité de l'eau.

Au final, ce texte manque d'ambition pour la simplification du mille-feuille administratif français. Il aurait fallu supprimer les départements chaque fois que cela était possible, et comme je l'avais proposé notamment créer une collectivité unique pour la Bretagne.

Cliquez ci-dessous pour voir mon discours :



Pour plus d'informations sur mon travail à l'Assemblée nationale : [paulmolac.bzh](http://paulmolac.bzh)



## L'actualité en circonscription

### La maison des solidarités de Nivillac

La Communauté de communes d'Arc Sud Bretagne a inauguré une nouvelle maison des solidarités à Nivillac. L'inauguration a été dirigée par Christian Droual, Vice-président chargé du social, et par André Pajolec, Président de la communauté de communes.

Il s'agit de donner aux associations caritatives et aux personnes accueillies dans des locaux agréables des conditions pour favoriser un travail et une prise en charge efficaces.

La mutualisation entre ces associations sera renforcée. Les représentants des Restos du cœur, de la Banque alimentaire et du Secours catholique étaient présents et ont insisté sur le fait qu'au-delà de l'aspect matériel, il est nécessaire d'accueillir les bénéficiaires et de renouer le lien social qui a parfois été rompu.

Cette maison regroupera aussi des zones de stockage pour les produits alimentaires ainsi que pour les meubles. Une grande salle commune destinée à la distribution auprès des bénéficiaires et une zone de présentation des vêtements qui servira au Secours Catholique.



Il s'agit de la deuxième maison à voir le jour dans la communauté d'Arc Sud Bretagne mais il en existe un peu partout en Bretagne. Les anciennes solidarités dans les villages ou les quartiers ont aujourd'hui partiellement disparu. Les voisins ne se connaissent pas toujours comme autrefois. Dans un monde où la misère et les difficultés n'ont pas disparu, il est nécessaire de trouver de nouvelles façons de venir en aide aux plus faibles d'entre nous.

Cette maison est un bel outil au service de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Certains ne disent-ils pas que l'on juge une société à la façon dont on prend soin des plus démunis ? Je laisse cette belle maxime à votre sagacité.

### Visite des sites Yves Rocher

Tout le monde connaît les produits Yves Rocher. Ils se vendent dans le monde entier. Le groupe Rocher est en effet un groupe de taille mondiale et un leader du cosmétique, alors que le fondateur du groupe, Yves Rocher, a débuté son entreprise à La Gacilly dans son grenier.

J'ai visité les sites de préparation de commandes, de fabrication des produits liquides et le centre d'expédition. La logistique est impressionnante de réactivité grâce à des chaînes et des personnels efficaces. Les commandes sont livrées dès le lendemain si elles sont passées avant 14h. J'ai eu le plaisir de parler avec certains personnels et de retrouver des connaissances dont un ancien élève.



Le groupe Rocher emploie 2 500 personnes dans ses usines de La Gacilly, Ploërmel et Rieux. La force du groupe est la commercialisation. La vente se fait par magasin franchisé, par courrier et internet. Cela lui permet d'échapper à la pression de la grande distribution. Le groupe est un acteur économique essentiel du territoire.

Il participe à la vie locale à travers le sponsoring et le soutien des associations comme celle qui organise le festival photo.

Plus d'informations concernant mon activité sur le territoire sur mon site : [paulmolac.bzh](http://paulmolac.bzh)



## Animations sur le territoire

> Du 17 juillet au 13 août, Tréhorenteuc. À l'Office de Tourisme. Exposition "Faë"

Peinture féérique. Entrée libre à l'Office de Tourisme de 9h30 à 18h. Renseignements : 02 97 93 05 12

> Du 5 juin au 30 septembre 2015, La Gacilly. Festival La Gacilly Photo.

Le plus grand Festival Photo en plein air de France. Créé il y a 12 ans, le Festival Photo Peuples et Nature de La Gacilly a réuni plus de 2,5 millions de visiteurs autour des plus grands photographes internationaux. Une photo éthique et humaniste croisant les regards de photographes issus du monde de l'art et du photojournalisme. Un festival engagé dans le développement durable.

> 12 août, L'Île aux Pies, Saint-Vincent-sur-Oust. Balade contée et enchantée.

Contes celtiques et révélations géologiques... Une prestation labellisée « Expérience Bretonne » par le Comité Régional du Tourisme de Bretagne ! Pour adultes et enfants à partir de 6 ans. Tél. : 02 99 71 06 04

> Tous les jeudis du mois d'août. Au Parc du Château de Rochefort-en-Terre. Chapeau! Théâtre, marionnettes

La compagnie *On t'a vu sur la pointe* présente une adaptation d'*Un chapeau de Paille d'Italie* d'Eugène Labiche par Anne-Cécile Richard et Antoine Malfettes. Durée: 20 minutes. A 15h et à 17h30. Renseignements : [ontavusurlapointe@gmail.com](mailto:ontavusurlapointe@gmail.com)

> Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre Concours Photo « Pays de Josselin en Boîte »

La commune de Josselin et l'Office de tourisme du Pays de Josselin lance à partir du 1<sup>er</sup> juin un concours photo intitulé "Pays de Josselin en boîte". Ouvert à tous, le concours compte trois catégories : "Patrimoine et nature", "Animations et sports" et "Insolite".